

**Fiche de vérification Santé et sécurité du travail (SST) en contexte de télétravail temporaire**

En vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail du Québec*, l'Université a le devoir d’assurer un lieu de travail sûr et sain à tous les membres de son personnel. Cela vaut également pour le personnel qui travaille à domicile.

Lorsque la participation au télétravail est volontaire, l’employeur n’a pas l’obligation de fournir de l’équipement pour la maison (ex. : portable) ou d’autoriser le déplacement d’équipement de bureau (ex. : écran, chaise). Pour toute situation particulière, nous vous invitons à en discuter avec votre personne supérieure immédiate.

La liste de vérification qui suit vous aidera à vous assurer que votre bureau à domicile respecte les normes de santé et de sécurité et à adopter de bonnes pratiques en la matière.

**Environnement de travail**

| **Questions** | **Notes** | **Oui (x)** |
| --- | --- | --- |
| 1. Est-ce que la pièce offre suffisamment d’espace pour travailler efficacement ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Est-ce que l’emplacement est propice au télétravail, c’est-à-dire calme et sans distraction ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Votre bureau à domicile est-il exempt de risques de trébuchement (fils, tuiles lâches, tapis déchirés) ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Est-ce que l’état du mobilier utilisé est approprié / ergonomique ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Avez-vous configuré votre bureau à domicile en utilisant la documentation relative à l’ergonomie, dont le feuillet  «Aide-mémoire pour l’ajustement du poste de travail en contexte de télétravail»? Réf. :

<https://www.usherbrooke.ca/coronavirus/teletravail/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Avez-vous un éclairage naturel suffisant ou un éclairage d’appoint approprié ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Est-ce que vous avez un chauffage suffisant ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. En cas de canicule, votre espace de travail sera-t-il tempéré ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Est-ce que vous avez une ventilation suffisante ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Est-ce que les fils électriques, téléphoniques ou rallonges électriques sont en bon état et installés correctement ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Est-ce que les équipements sont en bon état et correctement disposés ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]

**Mesures de sécurité**

| **Questions** | **Notes** | **Oui (x)** |
| --- | --- | --- |
| 1. Avez-vous mis à jour / fourni un contact d'urgence à votre personne supérieure immédiate ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Avez-vous un détecteur de fumée fonctionnel ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Avez-vous, au besoin, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Avez-vous un extincteur d’incendie disponible et fonctionnel ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Avez-vous une trousse de premier soins disponible ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]

**Signalement des incidents /accidents**

| **Questions** | **Notes** | **Oui (x)** |
| --- | --- | --- |
| 1. Êtes-vous au fait que vous avez la responsabilité de signaler tout incident ou accident à votre personne supérieure immédiate ainsi qu’à la sécurité de l’UdeS au 819 821-7699 ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Acceptez-vous, qu'en cas d'incident ou d'accident, l'employeur et/ou la CNESST, puissent effectuer une enquête d’accident à votre domicile ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Acceptez-vous de participer activement à toute enquête à la suite d’un accident de travail survenu à domicile ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]

**Responsabilité et assurance**

| **Questions** | **Notes** | **Oui (x)** |
| --- | --- | --- |
| 1. Reconnaissez-vous que l’Université ne peut être tenue responsable des dommages causés aux biens d’un membre du personnel ou des blessures aux membres de sa famille, aux visiteurs ou à d'autres personnes au domicile de la personne salariée ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]
| 1. Reconnaissez-vous que l’Université ne peut être tenue responsable des blessures non liées au travail qui pourraient survenir à la maison ? Aussi, qu’une possible indemnisation sera limitée aux heures de travail préapprouvées et à l'espace de bureau à domicile désigné (qui n'inclut pas la salle de bain, la cuisine, etc.) ?
 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ]